

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 1^{er} décembre 2016

L'an deux mille seize, le premier décembre à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, JOUAN J, LE BRUN B, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, BRISSET C, NOEL C, LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M, THOMINET O, LEFEVRE T.

Absents : Néant

Date de convocation :

22/11/2016

Date d'affichage :

20/12/2016

Un scrutin a eu lieu, Mme LE MOIGNE Vanessa a été nommée secrétaire.

Le maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Michel GODEY, conseiller municipal, et présente le nouveau conseiller municipal qui le remplace : Monsieur Tony LEFEVRE.

OBJET

Conseil Municipal

=====

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 13/10/2016

Le maire demande aux membres si, après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de conseil municipal du 13 Octobre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

(Votants : 14 Pour : 11 Abstention : 3)

Même séance

Décisions du Maire

=====

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Marchés Publics

N°2016-054 du 25/10/2016 – Mise en conformité des installations sportives du stade – Mission SPS auprès de l'entreprise SOCOTEC Agence Construction de Cherbourg, pour un montant de 1938€ TTC.

N° 2016-055 du 26/10/2016 – Mise en conformité des installations sportives du stade – mission Contrôle technique auprès de l'entreprise SOCOTEC Agence Construction de Cherbourg pour un montant de 2160 € TTC.

N° 2016-056 du 07/11/2016 – Acquisition de lave-vaisselles pour les 10 gîtes Clévacances auprès de l'entreprise GITEM EURL JARDIN à Barneville-Carteret pour un montant de 3598€ TTC.

N° 2016-059 du 08/11/2016– Avenant n°1 Lot 1 pour des travaux supplémentaires d'arasement et remise en état des parcelles – Travaux connexes au remembrement auprès de l'entreprise FATOUT TP à La Rondaye 50490, pour une plus-value globale d'un montant de 1146€ TTC.

N° 2016-060 du 23/11/2016– Avenant n°1 Lot 1 pour des travaux supplémentaires de voirie rurale et amélioration foncière – Travaux connexes au remembrement auprès de l'entreprise EUROVIA Agence de Périers 50190, pour une plus-value globale d'un montant de 302.50€ TTC.

N° 2016-065 du 23/11/2016 Réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente auprès de l'entreprise Les 7 vents à Coutances 50200 pour un montant de 1980€ TTC.

Urbanisme - Droit de préemption urbain

N° 2016-057 du 07/11/2016 – Droit de préemption urbain sur propriété bâtie cadastrée B 1357, 1719, 1720 et 1722 appartenant à M. LEGER Jean-Marie. Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-15. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

N° 2016-058 du 07/11/2016 – Droit de préemption urbain sur propriété non bâtie cadastrée B 1358, appartenant à M LEGER Gérard. Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-16. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

N° 2016-061 du 23/11/2016 – Droit de préemption urbain sur propriété bâtie cadastrée A 816, 817, 808, 809, 797, YA 2 et YA 1, appartenant aux conjoints HUULT. Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-17. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

N° 2016-062 du 23/11/2016 – Droit de préemption urbain sur propriété bâtie cadastrée A 1212 et 1215 appartenant à M. BELIARDE et Mme BADIN. Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-18. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

N° 2016-063 du 23/11/2016 – Droit de préemption urbain sur propriété bâtie cadastrée A 1050 et 1051 appartenant à M. et Mme MELLET Damien. Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-19. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

N° 2016-064 du 23/11/2016 – Droit de préemption urbain sur propriété bâtie cadastrée AB 1219 appartenant à M. BARBARIN François. Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-20. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

Même séance

Désignation de représentants
=====

Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour l'aménagement du parking de la mairie – Travaux de VRD

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la mairie, des travaux de compétence communautaire mais également communale ont été réalisés simultanément.

Par délibération n°2012-159 du 29 novembre 2012, le conseil municipal a décidé de mettre en place une convention constitutive de groupement de commandes.

Aussi, le Conseil Municipal a :

- Décidé la création d'un groupement de commande publique avec la Communauté de communes,
- Désigné la Communauté de Communes en qualité de coordonnateur,
- Désigné un représentant titulaire : Monsieur Michel GODEY et un suppléant : Madame Bernadette LE BRUN afin de composer la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour le remembrement de la Commune de Pierreville avec extension sur Surtainville

Au titre du remembrement foncier engagé sur la commune de Pierreville, il est nécessaire de réaliser l'ensemble des travaux connexes d'une superficie de 1381 hectares (Pierreville 993.27 ha) dont le périmètre s'étend également sur la commune de Surtainville (374.27 ha), St Germain le Gaillard (12.48 ha) et le Rozel (0.44 ha).

Par délibération n°2013-086 du 13 juin 2013, il a été établi entre la Communauté de Communes des Pieux, les communes de Pierreville et de Surtainville la répartition des missions et des charges relatives à la maîtrise d'œuvre, à la coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) et aux travaux.

Aussi, le Conseil Municipal a :

- décidé la création d'un groupement de commande publique composé de la Communauté de Communes des Pieux, des communes de Pierreville et de Surtainville,
- désigné la Communauté de Communes des Pieux en qualité de coordonnateur du groupement de commande,
- désigné un représentant titulaire et une suppléante (membres à voix délibératives de la commission d'appel d'offres de la Commune de Surtainville) : Monsieur Michel GODEY titulaire et Madame Bernadette LE BRUN suppléante, afin de composer la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Compte tenu de la démission de Monsieur GODEY Michel, et des travaux toujours en cours pour ces dossiers, il convient de désigner de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour ces deux dossiers.

Ceci entendu,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code des marchés publics,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne un représentant titulaire : Madame LE BRUN Bernadette et un suppléant : Monsieur BONNISSANT Jérôme, afin de composer la commission d'appel d'offres des groupements de commandes du remembrement et de l'aménagement du parking de la mairie.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Commissions
Communales

=====

En application de l'article L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former des commissions d'instruction de dossiers ou de questions soumises au Conseil Municipal. Ces commissions sont composées exclusivement de Conseillers Municipaux.

Par délibération n°2014-057 du 10 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la constitution des commissions communales et à l'élection de leurs membres.

Compte tenu de l'arrivée de M. Tony LEFEVRE, nouveau conseiller municipal élu suite au siège vacant de M. GODEY, le maire propose à M. LEFEVRE de devenir membre des commissions communales déjà constituées. Aussi, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote à main levée et désigne M. LEFEVRE Tony pour siéger à la **Commission communication, scolaire/ périscolaire/enfance-jeunesse, vie associative, culture/loisirs, déjà composée de** : adjointe déléguée B. LE BRUN, et Mme LE MOIGNE Vanessa. Cette commission comportera désormais 3 membres plus le maire.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Camping

=====

Prolongation Convention EDF/AIE pour logements travailleurs

La Commune, EDF et l'AIE (Association Inter Entreprises) ont signé une convention de mise à disposition et d'utilisation de bungalows sur le caravaning de Surtainville en date du 20 décembre 2007, une convention de financement pour l'aménagement du caravaning en date du 20/12/2007, ainsi que deux avenants à la convention en date du 13/03/2008 et du 10/07/2012. L'avenant du 10 juillet 2012 actait une prolongation jusqu'à décembre 2016, date pouvant être de nouveau prolongée en fonction de l'avancement du chantier EPR. EDF et l'AIE confirment un besoin de mise à disposition des 21 bungalows jusqu'à la fin du chantier EPR prévue fin 2018. Aussi, le maire rend compte des discussions intervenues avec Mme Liège représentant l'AIE et M. Couty représentant EDF, concernant les conditions de prolongation de ladite convention de mise à disposition des bungalows. En cours de négociation actuellement : le doublement du loyer, une demande de changement des bungalows avant la fin du contrat avec un panachage des logements pour une plus grande diversité d'offres touristiques, une participation financière sur des travaux à faire. Une convention de prolongation sera présentée pour validation à la prochaine réunion de conseil municipal.

Même séance

Travaux 2017

=====

Subventions Amendes de police et DETR 2017

Le maire rappelle qu'il convient de définir le programme de travaux d'investissements 2017 afin de permettre de solliciter les subventions les plus larges possibles notamment au titre des amendes de police 2017 (à faire pour la fin décembre 2016) et au titre de la DETR 2017 (à faire pour fin janvier 2017).

1°) Pour les amendes de police, sont envisagés : la pose de panneaux de limitation de vitesse 50 à Hautteville, et 30 à Clibec (possibilité d'un comptage de voitures par l'ATD pour Clibec) mais le coût global doit atteindre 2000€ HT minimum pour présenter notre dossier, ce qui n'est pas le cas.

Il est indiqué que des administrés souhaitent la pose de miroirs dans les virages dangereux pour sortir de leur propriété, la commune peut-elle en poser ?

2°) Pour la DETR, il est envisagé la réfection complète du terrain de tennis. Des devis seront sollicités en tenant compte des conditions d'éligibilité à la DETR (normes fédérales).

M. Brisset fait part que l'éclairage du stade d'entraînement ne donne pas satisfaction. Il propose de solliciter des devis et demande si ce dossier peut être présenté au titre de la DETR.

Le maire demande aux membres de réfléchir aux différentes propositions qui seront réexaminées lors d'une prochaine réunion, en vue de solliciter les subventions 2017.

Même séance

Voirie communale/rurale

=====

La Mare du Parc

1°) Chasse des bécasses – Cession MARVIE Roland

Le Maire expose que Mr Roland MARVIE a proposé de céder gracieusement à la commune une bande de terrain de 53 m² le long du chemin rural non reconnu à la Mare du Parc dit « chasse des bécasses ». Cette bande forme le lot D provenant de la division des parcelles cadastrées B 528 et 529 tel qu'il figure dans le plan de division et de bornage effectué par la SCP Savelli le 05/10/04.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de cette portion de terrain afin d'agrandir l'entrée et de dégager la visibilité du chemin rural, par délibération du 12/06/2008, la précédente équipe municipale avait donné son accord à cette cession à titre gratuit et avait chargé le maire de procéder à la rédaction d'un acte administratif. Cependant, à ce jour, cet acte n'a toujours pas été réalisé faute de moyens. Aussi, afin de régulariser ce dossier dans les plus brefs délais, le maire propose de faire établir un acte notarié.

2°) Impasse du VC 25 – Cession Aubry Daniel

De même que le point précédent, un autre dossier de cette nature est également en attente de régularisation, à la mare du Parc, sur l'antenne en impasse du VC 25.

Le maire expose que par délibération n°36-2011 du 16 mars 2011, l'ancienne équipe municipale a validé le plan de délimitation, de bornage et de reconnaissance de limites relatif à la propriété de Mr Daniel AUBRY, cadastrée A 576, situé en bout du VC 25 (impasse du village) à la Mare du parc. Ce plan fait apparaître que la limite fiscale de la parcelle, dans la partie Sud, inclut, dans l'angle de celle-ci, une bonne partie du chemin rural actuel. Considérant que Mr AUBRY Daniel proposait de céder à la Commune une bande de terre d'une superficie de 29 m² pour régulariser l'élargissement du chemin dans l'angle, au sud de la parcelle, par délibération n°80-2011 du 19 mai 2011, le conseil municipal autorisait le maire à signer ledit plan de délimitation et de bornage correspondant à la limite de fait actuelle et comprenant la partie cédée à la Collectivité par Mr AUBRY Daniel, soit une bande de terre d'une superficie de 29 m² représentant le lot 2, pour régulariser l'élargissement du chemin. Afin d'enregistrer cet acte de cession gratuite le conseil municipal a autorisé, par délibération du 16 juin 2011, l'établissement d'un document d'arpentage correspondant à la partie cédée à la collectivité par Monsieur AUBRY Daniel, et a dit que cette cession gratuite de terrain serait enregistrée par acte administratif.

Cependant, à ce jour, cet acte n'a toujours pas été réalisé faute de moyens. Aussi, afin de régulariser ce deuxième dossier dans les plus brefs délais, le maire propose de faire établir également un acte notarié.

Ceci entendu, après délibération :

- les membres donnent leur accord à l'établissement d'actes notariés à la place d'actes administratifs, pour régulariser les deux dossiers de cession de terrain à titre gratuit tels que présentés ci-dessus : pour la chasse des bécasses – Cession MARVIE Roland, et pour l'impasse du VC 25 Route de la mare du Parc – Cession de M. AUBRY Daniel ;
- autorisent le maire à signer lesdits actes et lui confèrent tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution des délibérations ci-dessus mentionnées et de la présente délibération.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Mutualisation Défense Incendie

=====

Lors du Conseil du 22 septembre 2016, la Communauté de communes des Pieux a délibéré favorablement pour la mise en place d'une convention de mutualisation sur la défense extérieure contre l'incendie.

La prévention et la lutte contre l'incendie relèvent de la compétence exclusive de la commune. Le Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie est un service juridiquement distinct du Service d'Incendie (SDIS) et du service d'eau potable. Il est placé sous la responsabilité du maire. L'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réalisation de

prestations de services entre Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes membres, dans le cadre d'une bonne organisation des services.

En conséquence, la CCP propose à notre commune une prestation de service sous forme de convention régissant leur relation dans le domaine de la lutte contre l'incendie.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de défense contre l'incendie,

Considérant l'intérêt de cette mutualisation pour notre collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la convention de prestation de service de défense contre l'incendie avec la Communauté de Communes des Pieux telle que présentée dans le projet ci-annexé,
- accepte les conditions techniques et financières proposées,
- autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Questions diverses

=====

Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Suite à une réunion de conférence des maires, le maire fait le point sur l'avancée des travaux en cours, des discussions et réunions. Il fait part du projet de schéma de gouvernance qui s'appuiera sur les conseils de territoire, les commissions thématiques, le bureau, la conférence des maires et le conseil de développement. Pour maintenir la gestion de proximité, des pôles de proximité seront créés.

Il fait part des modalités de désignation des conseillers communautaires appelés à siéger au conseil créé au 1^{er} janvier 2017, élection au scrutin de liste à un tour conformément à l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Demande APES

L'association de parents d'élèves souhaite avoir à disposition une boîte aux lettres dans l'enceinte de l'école afin de faciliter les échanges entre l'association, les parents d'élèves et l'équipe enseignante. Elle sollicite la commune pour obtenir et installer cette boîte aux lettres.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour l'installer près du panneau d'information situé dans les escaliers d'accès à l'école.

Remerciements subventions 2016

Le Judo club de Barneville-Carteret remercie les membres du conseil pour la subvention allouée en 2016.

La Fédération Française d'Equitation nous informe qu'une cavalière de notre commune a brillamment participé au Championnat de France d'équitation. Elle a obtenu la médaille d'or dans la discipline du Horse Ball Chp de France Club Poney Benjamin 3.

Demandes d'emplacement rôtisserie

Le maire présente deux demandes d'emplacement sur le parking du fourneau pour un stand de rôtisserie. Le conseil municipal demande au maire de solliciter le rôtisseur de cette année pour savoir ce qu'il compte faire en 2017. Ce dossier reste à l'étude.

Stationnement Mobil home

Il est fait part de la présence d'un mobil home sur le terrain de Mr Mme Blassel route des vertes fosses. Un accord de stationnement leur avait été donné pour un an maximum en raison de la construction de leur habitation, ce délai est dépassé et le mobil home est encore là. Un rappel sera effectué auprès des propriétaires.

Vol église : Mme Léger C fait part d'un vol avec effraction à l'église.

Téléthon : Mme Le Brun rappelle le défi des municipalités pour le téléthon 2016 et demande aux élus de se mobiliser.

Informations diverses :

Le marché de Noël intercommunal aura lieu à la salle de Saint Germain le Gaillard le week end du 17 et 18/12/16.

La commission communale communication travaille actuellement sur le journal annuel de Surtainville qui devrait sortir début février 2017.

Les travaux au restaurant scolaire devraient débuter aux vacances de février 2017.

Mme Le Brun donne un compte rendu des diverses réunions ou commissions auxquelles elle a assisté sur le thème du littoral et de l'environnement.

Mme Thominet rappelle la dotation de solidarité communautaire accordée par la communauté de communes pour les travaux d'accessibilité sur les bâtiments.

La séance est levée à 23h15.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire : Jérôme BONNISSENT